DOUAI

Accident. — En charbant une pièce d'acier à l'usine Arbel, le jeune Jules Blondin, 18 ans, demeurant à Pont-de-la-Deule, a reçu une pelletée dans l'œil droit.

VALENCIENNES

Les fêtes. — Le temps a contrariété réjouissances du quartier de la Paterne », et la fête donnée par le Cercle-Rouge.

L'allemande de l'Industrie et du Commerce d'Hénin-Liétard a été reçue, à 5 heures, à la gare, par le Comité de le Cercle-Rouge, qui l'a conduite à l'Hôtel de Ville où les vins d'honneur lui ont été offerts.

A 8 h. 1/2 du soir, le Comité de la Croix-Rouge est plongé dans la plus cruelle incertitude. Il se demande si le concert aura lieu sur la place Verte ou à l'Hippodrome et les amateurs de danse interrogent anxieusement l'horizon.

Que le concert soit donné ici ou là, peu leur chaut, mais si le temps juste avec le fauteur dans la balance de l'Hippodrome le cri de *Vive Picrin* Terpsichore, assaut-on-mon-cœur, y a des centaines de heureux yeux qui versent des larmes d'amertume, de déstitution, de regrets, de dépit, Alexis pauvres Jouvenelles !

La fête de la Société d'Horticulture. — Très belle et nombreuse assistance au bal donné dimanche après-midi, de 3 h. à 6 heures pour les nombreux et variés éléments de la fête de la Société d'Horticulture, présidée par M. Williesent, sous-préfet, ayant à ses côtés MM. Weilmaliez, président de la Société, ancien député, et D Villers, maire de Valenciennes.

Après le bal du pseudonyme de la dernière assemblée générale, qu'a été la distribution des récompenses aux lauréats des visites de cultures et de l'Exposition de novembre 1901, le rapport du président sur les travaux de la Société en 1901, la distribution des récompenses aux membres fondateurs de la Société, le tombola de plantes, fleurs, outils et objets divers.

Entre temps, M. Dubrou, avocat à la Cour d'appel de Douai, a fait valoir dans le *Jardin du Curé*, roman floral paré, son prestigieux talent d'écrivain et de conférencier.

Accident grave

M. Arthur Lempin, âgé de 28 ans, carrossier, rue de Valenciennes, à Denain, descendait, un fût de vin dans la cave de la maison portant le n° 179 de la rue de Douai, lorsque le fût tomba à la renverse, entraînant par le fût, qui lui passa sur le corps.

Relevé avec des blessures graves par tout le corps, Lempin fut conduit à l'Hôtel-Dieu où il fut admis d'urgence.

DENAIN. — Jules Lussier, 21 ans, journalier, demeurant rue de Douai, qui avait passé hier à l'entrée du revirion d'où introduit la nuit dans une cabine de briquetiers et y a enlevé une brouette et un tonneau de bière. On put facilement suivre la trace de la roue et retrouver le larcin chez le sieur Lecrel, beau-frère de Lussier. Celui-ci dut reporter le tonneau de la même façon qu'il l'avait amené, mais cette fois sous les quolibets d'une centaine de personnes.

FINANCES

Revue hebdomadaire

Paris, le 14 juin 1902.

La semaine n'a pas été très animée, mais la tendance générale est restée bonne satisfaisante.

Nos Rentes se sont légèrement tassées : le 3 0/0 finit à 101.05, le 3 1/2 0/0 à 99.60 et le 4 0/0 à 102.50.

Les Etablissements de crédit font preuve de très bonnes dispositions. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.602 ; la Comptoir National d'Escompte vaut 587 ; le Crédit Foncier 750 et la Société Générale 460.

Les actions de la Banque Française pour le commerce et l'industrie ont été introduites lundi sur le marché au comptant et à terme; elles finissent demandées à 560.

Les obligations de la Compagnie pour l'éclairage des villes et la fabrication des compteurs et appareils divers, qui ont eu comme cours le 1er juillet prochain, sont recherchées à 465 fr.

En Banque, les actions de la Société des Caoutchoucs de Malacca ont gagné environ 10 francs et les parts à 29 fr. L'abondance croissante des arbres à gutta dans les forêts de la concession de cette Société prend chaque jour un importance plus grande parce que les sources de production jusque-là connues s'épuisent bientôt.

Les Fonds étrangers accentuent encore leur avance. L'Extérieur monte à 88 1/2. Le 4 0/0 Turc progresse à 71.50; son cours de 2 0/0 qui vient de paiement a pour du 1er juillet, est un attrait de plus que ce fonds offre aux capitalistes. A Bruxelles 3 0/0 97.70. Banque Nationale 3 0/0. Le Capital Actions d'Anvers est recherché à 70. de même que les Actions Haute-Pontaise d'Anvers à 32 fr. et les Privilège Centrale de Gand à 35. La Privilégiée Usines Delin s'élève à 25. Les valeurs Congolaises sont fermes.

Les Chemins Français sont alourdis.

Information financière

Il faut qu'on sache bien que la partie de 1901, le fait de la concession de la plus grosse surtaxe de la garantie de l'Etat Brésilien, soit 2.275.000 francs, réduire le solde de la garantie à 1.000.000 francs jusqu'en 1905, sans les obligations des Chemins Brésiliens. Or, au change actuel, l'excédent des recettes de la Compagnie consacré à ce jour ne dépasserait qu'un supplément d'intérêt de 1.150.000 fr. Dans ces circonstances, il manquerait en 1901 une recette de 1.125.000 fr. pour parfaire le service complet des deux séries d'obligations. Il faudrait que le change brésilien remontât à 24 d. 1/2 pour que ce service fut assuré, ce qui est peu probable.

Galeries Lilloises. — Epicerie, Confiserie.

Société des Agriculteurs du Nord

Séance du 4 juin 1902

Présidence de M. Boudouel, président

Etaient présents au bureau MM. Aug. Pollet, ancien président ; Lalem, Mannier, Bantoulle, vice-présidents ; Dubernard, secrétaire-général ; Gruyelle, secrétaire-adjoint ; Dewulf, trésorier ; Delsportes-Bayart, trésorier honoraire.

Nécrologie

M. Boudouel, président, porte à la connaissance de l'assemblée la perte sensible que vient de faire la Société par la décès de M. Jules Pollet, vétérinaire départemental, un des membres fondateurs. M. Boudouel rappelle la part active que M. Pollet prenait à nos soins dans les travaux de commission, où il apportait le concours de son ancienneté et de sa science dans les questions de vétérinaire d'élevage. Depuis un certain temps son âge et sa santé ne lui permettaient plus de paraître souvent au milieu de nous ; mais il y était de cœur au milieu des travaux avec intérêt.

M. Boudouel se fera auprès de la famille du défunt l'interprète de ses collègues pour lui exprimer leurs sentiments de sympathie et leurs regrets. Il en fera de même auprès de la famille de M. Bouquet-Meteux, d'Orchies, également décédé depuis notre dernière séance.

Membres nouveaux

Dix-sept candidatures inscrites également sollicitant leur admission comme membres. Un vote unanime les consacre. Il est pris note de douze autres inscriptions tardives qui seront reportées au scrutin du mois de Juillet.

Les primes sucrières

M. Auguste Potié demande à parler avant qu'on aborde l'ordre du jour fixé à la convocation.

Il y a un mois, M. Mercier, notre sympathique collègue, nous a parlé du travail très détaillé, très documenté sur les primes sucrières et sur les travaux de la conférence de Bruxelles. A la suite de cet exposé, M. Mercier demandait à la Société de nommer une commission chargée d'examiner quels seraient les moyens de parer aux conséquences du projet de la conférence de Bruxelles. Parmi les conclusions de cette conférence, de donner à nos représentants des indications sur la conduite qu'ils auraient à tenir devant les divers projets qui seraient présentés, s'ils voulaient défendre utilement les intérêts agricoles.

Cette commission s'est réunie plusieurs fois; elle a examiné la question, mais elle n'a pas pris encore de conclusions et elle a décidé de faire appel à nos délégués de toutes les sociétés et syndicats agricoles du département afin que les différences circonstances qui existent dans les mêmes intérêts, puissent émoirir un terrain d'entente, de façon que nos délégués puissent aux congrès et aux conférences ayant pour but de défendre les intérêts de notre pays, qui est pour une fraction de notre département, quand ils croient défendre les intérêts communs.

Mais avant cette réunion, M. Potié croit que la Société doit prendre elle-même ses conclusions, car il y a divergence de vues entre certains agriculteurs et les fabricants de sucre ; les uns ont, ces derniers entre eux. Aussi M. Potié demande que cette question soit de nouveau traitée en cette séance, car il est à craindre, si on remettait cette séance de congrès sans que l'opinion ait été faite connaître sous d'abord.

M. Mercier, rapporteur, fait remarquer que c'est à la demande des délégués qui s'occupent de la question, que cette réunion a été spécialement convoquée. Nos représentants craignent que la question ne vienne au premier jour devant la Chambre, et d'être pris au dépourvu si nous avons pas de mission définie.

M. Mercier fait à nouveau l'exposé de la question qu'il avait lue à la dernière séance. Puis il explique que la Commission s'est trouvée en face de deux questions.

1° Y a-t-il lieu de rejeter la convention de Bruxelles ou de la ratifier.

2° Y a-t-il lieu de ratifier, mais après engagement pris par le gouvernement de supprimer totalement l'impôt intérieur de consommation sur les sucres, de façon à augmenter cette consommation.

Ici se place une question subsidiaire :

Et si le gouvernement ratifie la convention de Bruxelles, aux quels droits seront ramenés les surtaxes totale de l'impôt de consommation, que devons-nous demander ?

Il y a divergences d'opinions. Les uns veulent un droit unique, et possible pas plus élevé que le droit anglais. Les adversaires de cette thèse veulent favoriser les grandes usines qui, ayant des frais de fabrication moins élevés, pourraient seules subsister ; les moyennes se disparaîtraient, plus heureuse si on maintenait. Il y aurait alors, de fait, le trust des gros fabricants au sucre et raffineurs.

D'autres, au contraire, demandent l'établissement de droits différentiels ;

Pour les sucres, maintenir le travail exigé pour la fabrication du sucre : plus élevé sur les raffinés, moindre sur les cristallisés, moi sur les roux ;

Pour les sucres ; maintenir le travail exigé pour ces produits; les usines produisant seulement 20.000 sacs paieraient un droit de 10 fr. (égal au droit anglais), celles produisant de 20 à 100.000 sacs paieraient un droit plus élevé.

Les grandes usines pourraient exporter et les petites se moyennes pourraient conserver en France le sucre ramené au prix du sucre anglais, ce qui permettrait la fabrication chez nous des cossettes, conserves de fruits, pâtes de fruits, biscuits, lait concentré, qui nous viennent actuellement d'Angleterre, fabriqués avec notre sucre étranger.

En comme la commission était d'accord sur le premier point, c'est-à-dire l'acceptation de la Convention de Bruxelles, elle a cru devoir le grande que le Gouvernement fixerait préalablement les conditions de notre intérêt, et que ces conditions seraient la suppression complète des droits de consommation inférieure.

M. le Président consulte l'assemblée sur ce même point. A l'unanimité l'assemblée approuve l'attitude de la commission.

Reste à savoir l'attitude à prendre concernant les droits différentiels.

M. Potié Aug. et **M. Hanicotte** sont d'avis qu'il y a avoir une sorte d'entente, d'établissement de droits différentiels ; qu'ils seront surtout le mode de fabrication, qu'ils seront surtout le mode de fabrication, qu'ils seront surtout le mode de fabrication,